

Colloque des Solutions Écologiques
13 novembre 2024 – Epinal



LA VIE EN
VOSGES
le Département

Appréhender les enjeux d'avenir du foncier forestier

Maren BAUMEISTER – CNPF Grand Est



Appréhender les enjeux d'avenir du foncier forestier

- I. La forêt privée dans les Vosges – éléments de contexte
- II. Le morcellement du foncier forestier – origines et conséquences
- III. Les enjeux d'avenir du foncier forestier

I. La forêt privée dans les Vosges

Surface forestière et nombre de propriétaires

| | Vosges | GrandEst | France |
|-------------------------|------------------|------------------|------------------------|
| Surface forestière (ha) | 294 000 | 1,97 millions | 17,5 millions |
| Dont forêt domaniale | 55 000 (19%) | 382 000 (19%) | 1,55 millions (9%) |
| Dont forêt communale | 129 000 (44%) | 711 000 (36%) | 2,8 millions (16%) |
| Dont forêt privée | 109 000 (37%) | 884 000 (45%) | 13,1 millions (75%) |

Au cadastre :

44 500 propriétaires pour 82 150 ha en nature de culture «bois », soit une surface moyenne par propriété de 1,8 ha.

Cette moyenne cache des disparités importantes.

Source : IGN - Inventaire forestier national
(campagnes 2019-2023)

Répartition des forêts privées par classe de surface (selon les données du cadastre)

Propriétés < 4 ha = 33 % de la surface de forêt privée / 92 % des propriétaires

Propriétés morcelées, peu ou pas gérées, nécessité d'animer et de regrouper

Propriétés de 4 à 25 ha = 28 % de la surface de forêt privée / 7 % des propriétaires

Catégorie intermédiaire, peut rester très morcelée si beaucoup d'îlots par propriété / les surfaces couvertes par un document de gestion y sont en progression

Propriétés > 25 ha = 37 % de la surface de forêt privée / 1% des propriétaires

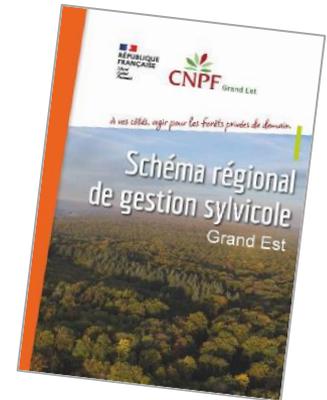
Dans cette catégorie se situent l'essentiel des forêts privées disposant d'un document de gestion durable (DGD)

I. La forêt privée dans les Vosges

Les documents de gestion durable en forêt privée

Au niveau régional, le document cadre pour la gestion durable des forêts privées est le Schéma Régional de Gestion Sylvicole (SRGS)

= la référence pour l'agrément des documents de gestion durable en forêt privée



| Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles (CBPS) | Règlement Type de Gestion (RTG) | Plan Simple de Gestion (PSG) |
|--|--|--|
| <i>Forêt de surface < 20 ha</i> | <i>Forêt de surface < 20 ha + contrat gestion avec un expert ou une coopérative</i> | <i>Obligatoire si surface forestière > 20 ha / volontaire entre 10 et 20 ha</i> |
| 325 CBPS / 2077 ha | 110 RTG / 1430 ha | 246 PSG / 23 150 ha |

Env. 27 000 ha soit 25 % de la forêt privée vosgienne sont gérés conformément à un document de gestion durable, essentiellement dans les propriétés de plus de 25 ha.

82 000 ha de forêts privées, soit **27 % de la surface forestière totale du département** ne sont pas couverts par un document de gestion durable.



I. La forêt privée dans les Vosges

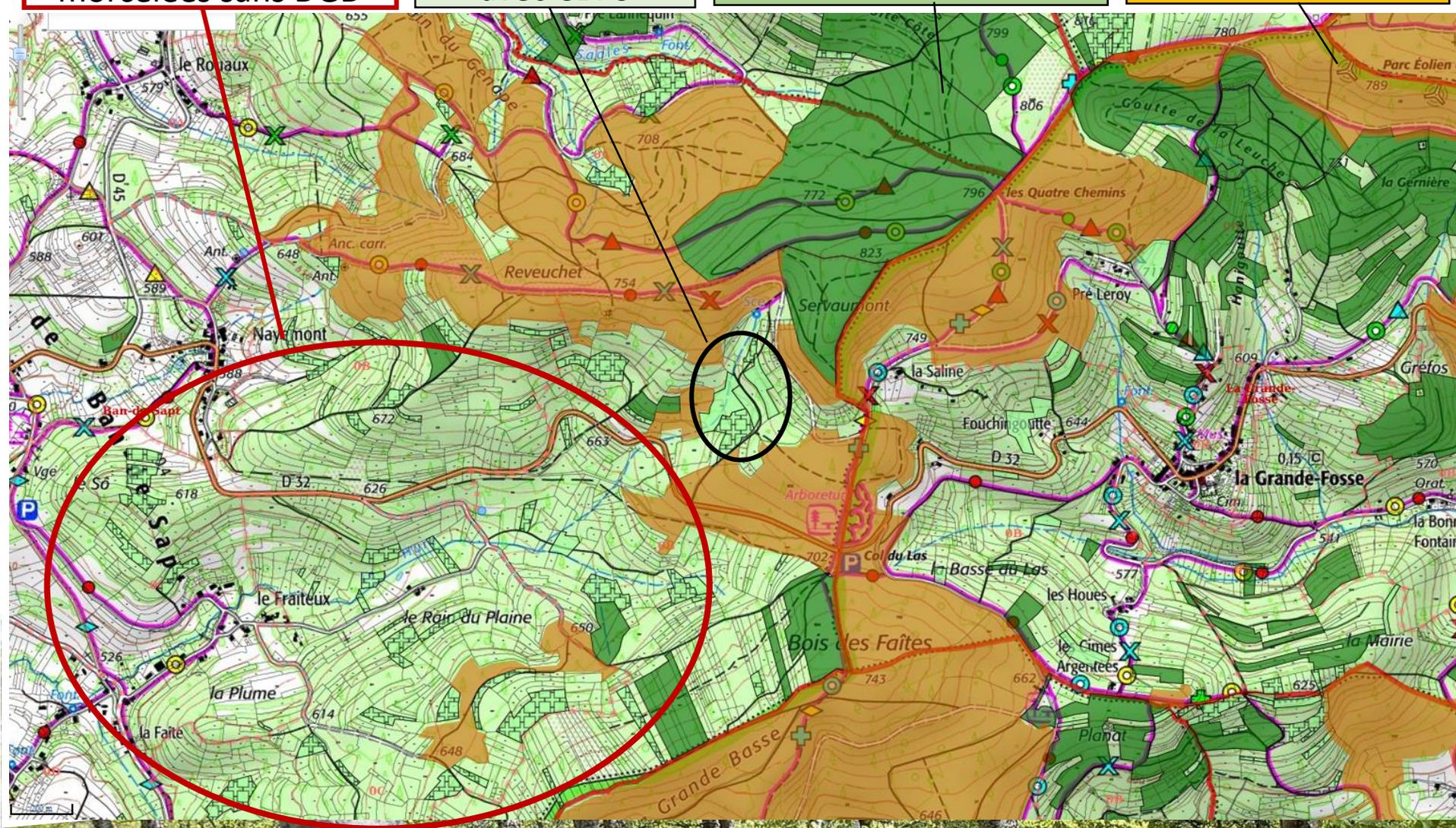
Les documents de gestion durable en forêt privée

Petites forêts morcelées sans DGD

Forêts privées avec CBPS

Forêts privées avec PSG

Forêts communales



I. La forêt privée dans les Vosges

Les différents acteurs aux côtés des propriétaires forestiers



Centre National de la Propriété Forestière

Agrée les documents de gestion durable, conseille, informe, regroupe, R&D + DSF



Syndicat des forestiers privés – Fransylva 88

Représente et défend la forêt privée et les propriétaires forestiers



Chambre d'Agriculture des Vosges

Conseille, informe, regroupe (programme Valorisation Bois et Territoire)



Gestionnaires forestiers (coopératives, experts forestiers et techniciens indépendants)

Gèrent, rédigent les documents de gestion durable, commercialisent les bois...



II. Le morcellement du foncier forestier

Origines

L'origine du morcellement vient essentiellement de l'extension dès le début du XIX^{ème} siècle de la forêt sur l'agriculture (exode rural), avec le parcellaire correspondant.

Les divisions des parcelles de bois par les successions sont une cause mineure du morcellement.

Ces forêts privées issues du boisement de terres agricoles se situent en frange au-dessous des forêts communales ou dans les fonds de vallées humides.



II. Le morcellement du foncier forestier

Conséquences

Difficultés techniques/économiques pour réaliser des interventions sylvicoles

Difficultés pour repérer les limites de propriété

Difficultés pour récolter et commercialiser ses bois



Difficultés d'accès (parcelles enclavées)



« Effets de lisière » des peuplements voisins



II. Le morcellement du foncier forestier

Conséquences

- ⇒ absence de gestion / parcelles à l'abandon : problèmes sanitaires non gérés / risques incendie
- ⇒ récolte des peuplements sans travaux de renouvellement : pérennité de la ressource en bois et des services écosystémiques de la forêt (fixation CO₂, filtration de l'eau, de l'air, biodiversité ...)

Que faire pour progresser ?

- ⇒ le regroupement ponctuel pour les interventions mécanisées (éclaircies, cloisonnements), les travaux sylvicoles ...
- ⇒ la création de desserte en commun
- ⇒ la gestion en commun (GIEEF / ASLGF)
- ⇒ l'amélioration du foncier forestier

III. Les enjeux d'avenir du foncier forestier

Des unités de gestion plus grandes pour

- répondre à l'objectif d'augmentation des surfaces en gestion durable fixé par le Programme Régional Forêt Bois du Grand Est (16 000 ha supplémentaires en 10 ans)
- faciliter l'entretien des forêts (coupes d'éclaircie, suivi sanitaire) et ainsi prévenir les problèmes sanitaires, limiter les risques en termes de feux de forêt
- limiter les coupes préjudiciables à l'avenir des parcelles et permettre le renouvellement des peuplements en intégrant leur adaptation au changement climatique
- permettre une diversité d'itinéraires sylvicoles
- mobiliser du bois supplémentaire pour renforcer la compétitivité de la filière forêt-bois régionale et satisfaire une demande en produits bois attendue à la hausse, en réponse aux politiques de transition écologique mises en place par l'Etat.
- préserver les services écosystémiques des forêts (en particulier le stockage de carbone)



III. Les enjeux d'avenir du foncier forestier

Le regroupement foncier permet aux petites forêts privées de s'intégrer dans un parcours de gestion durable et multifonctionnelle, de mieux s'adapter aux changements climatiques et de participer aux efforts collectifs en faveur de la transition écologique.





Merci de votre attention